

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 4 mars 2026

À la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 4 mars 2026 à compter de 19 h 30 au centre administratif de la MRC de La Matapédia, situé au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	Mme Sophie Lapointe (Saint-Tharcisius)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Lorenzo Ouellet (Sayabec)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. François Tremblay (Saint-Moïse)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
Mme Chantal Gagné (Lac-au-Saumon)	Mme Odile Roy (Causapscal)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	M. Nelson Thériault (Sainte-Irène)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)	M. Maxime Tremblay (Val-Brillant)
M. Martin Landry (Albertville)	M. Aubert Turcotte (Saint-Léon-le-Grand)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absences :

Aucune.

Personnes-ressources présentes :

M. Stéphane Pineault, directeur du Service de développement, MRC de La Matapédia
M. Pascal St-Amand, greffier adjoint, MRC de La Matapédia
M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, MRC de La Matapédia

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatation est faite de l'avis de convocation transmis par voie électronique le 27 février à 15 h 32, et ce selon les dispositions du *Code municipal du Québec*.

Résolution CM 2026-058 concernant l'ouverture de la séance extraordinaire du 11 février 2026

Le quorum (le tiers des membres représentant au moins la moitié des voix) étant constaté, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 19 h 30.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2026-059 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 mars 2026

Sur une proposition de Mme Chantal Gagné, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et de la notification de l'avis de convocation et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Communication du service de développement
 - 4.1. Dépôt d'une demande au Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications – Décision
5. Période de questions de l'assistance
6. Autres sujets
 - 6.1. Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 11 mars 2026 à 19 h 30
7. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

4. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Dépôt d'une demande au Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications - Décision

Résolution CM 2026-060 **concernant le dépôt d'une demande au Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications**

- Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a lancé en mai 2025 le Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027, destiné aux MRC, ainsi qu'aux municipalités ou territoires exerçant des compétences de MRC;
- Considérant que l'entente actuelle entre la MRC de La Matapédia et le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) vise uniquement les biens patrimoniaux de propriété privée;
- Considérant que des biens patrimoniaux de propriété municipale situés sur le territoire de la MRC de La Matapédia se qualifient actuellement selon les critères du programme (sous-volet 4.2);
- Considérant que la Politique culturelle de la MRC de La Matapédia mentionne que « la MRC de La Matapédia et ses municipalités ont une responsabilité à l'égard du développement culturel, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine, sous toutes ses formes, sur l'ensemble du territoire »;
- Considérant que la Politique culturelle de la MRC de La Matapédia comporte un axe d'intervention intitulé « Le patrimoine comme vecteur identitaire et de renforcement du sentiment d'appartenance » qui vise notamment à « soutenir la mise en valeur du patrimoine bâti, paysager, archéologique et immatériel »;
- Considérant que le scénario 8 de l'Écoterritoire habité de La Matapédia constate que « La Matapédia mise sur plusieurs éléments patrimoniaux distinctifs qui favorisent l'attraction et la rétention des touristes » et que « dans le sondage sur les valeurs de la collectivité matapédiennne, 78 % de la population interrogée a mentionné le patrimoine bâti comme un élément important à considérer »;
- Considérant que le scénario 8 de l'Écoterritoire habité de La Matapédia comporte une action intitulée « Stratégie de mise en valeur du patrimoine matapédienn » incluant un volet « Programme d'aide à la restauration patrimoniale »;
- Considérant que la section 15 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia concerne « les sites d'intérêt historique et culturel » et prévoit « préserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux démontrant une dimension historique ou une qualité esthétique supérieure »;
- Considérant que la section 15 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia souligne que « la MRC entend constituer un fonds régional d'aide à la conservation des sites d'intérêt historique et culturel reconnus au schéma d'aménagement » et que « les municipalités locales seront invitées à participer à ce fonds pour les sites d'intérêt localisés sur leur territoire »;

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Maxime Tremblay, il est résolu :

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant de 36 000 \$ dans le cadre du sous-volet 4.2 du Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027 du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'exercice financier en cours;
- DE CONFIRMER l'engagement financier de la MRC de La Matapédia pour une contribution totale maximale de 24 000 \$ provenant du Fonds Régions et ruralité (FRR) pour l'exercice financier en cours;

	Contribution	%
Ministère de la Culture et des Communications	36 000 \$	60
MRC de La Matapédia	24 000 \$	40
	60 000 \$	100

- DE DÉSIGNER Mme Chantale Lavoie, préfète, en tant que signataire des documents relatifs à la demande.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une question est posée relativement aux prochaines étapes pour le Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027.

La demande officielle sera transmise sous peu, dès que son acceptation sera le cas échéant confirmée, les municipalités locales seront avisées des modalités et de la possibilité déposer une demande au programme local.

6. AUTRES SUJETS

6.1 Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 11 mars 2026 à 19 h 30

Le conseil tiendra sa prochaine séance ordinaire le 11 mars 2026 à 19 h 30.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2026-061 concernant la levée de la séance

Sur proposition de Mme Chantal Gagné, appuyée par M. Aubert Turcotte, il est résolu de lever la séance à 19 h 44.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint